



Isabelle Caillard

Organisme de formation n° 73 32 0046032

Identifiant Agence Nationale de développement
professionnel continu : 3539

10, impasse du plateau de Lescat

32000 Auch

06/17/57/21/53

Isabelle.caillard@orange.fr

<https://formation-pharmacie.com>

PROGRAMME DE FORMATION

« Prescription vaccinale par le pharmacien d'officine – Formation conforme à l'arrêté du 8 août 2023 » 1,5 jour

Objectifs de la formation : A la fin du programme, le pharmacien pourra prescrire des vaccins conformément au Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 du code de la santé publique.

Public cible : Pharmacien(ne)

Pré requis : Être pharmacien diplômé d'État. Exercer en officine. Disposer d'un numéro RPPS actif. Souhaiter mettre en œuvre la prescription vaccinale dans le cadre des compétences élargies définies par l'arrêté du 8 août 2023

Contenu :

1er jour : 7h

9h 12h00

- PARTIE 1 – Les maladies à prévention vaccinale
 - Objectifs :
Connaître l'épidémiologie des maladies concernées
Identifier les populations à risque
Comprendre les complications
Appréhender les enjeux de santé publique
 - Contenus : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, Coqueluche, HPV, Grippe, COVID, Zona, Pneumocoque, Hépatite B, Méningocoque
 - Méthodes :
Apports théoriques interactifs – quiz – cas cliniques introductifs

14h 16h00

- PARTIE 2 – Le calendrier vaccinal
 - Objectifs :
Maîtriser le calendrier vaccinal en vigueur
Identifier les rappels
Adapter aux situations particulières
 - Contenus :
Calendrier annuel actualisé
Schémas de rattrapage
Populations spécifiques (immunodéprimés, femmes enceintes, seniors)
Co-administration
 - Méthodes :
Études de cas – analyse de carnets vaccinaux

16h 18h00

- PARTIE 3 – Traçabilité et transmission des informations

- Objectifs :
 - Assurer la traçabilité réglementaire
 - Transmettre au médecin traitant
 - Inscription dans le DMP
- Contenus :
 - Modalités d'enregistrement
 - Facturation
 - Responsabilité professionnelle
 - Organisation à l'officine
- Méthodes :
 - Mises en situation – procédures internes

VALIDATION DES PARTIES 1 À 3

- QCM intermédiaire
- Validation obligatoire pour accéder à la partie 4

2ème jour :

9h 12h30 (3h30)

- PARTIE 4 – Savoir prescrire en pratique

- Objectifs :
 - Identifier les situations éligibles
 - Vérifier les contre-indications
 - Rédiger une prescription conforme
 - Informé le patient
- Contenus :
 - Analyse de situations cliniques
 - Décision vaccinale
 - Rédaction de prescription
 - Information au patient
 - Gestion des refus
- Méthodes :

- Cas pratiques en sous-groupes

Restitution argumentée

Correction collective

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Méthodes actives et expérientielles : analyse de situations de travail, partage d'expérience.
- Alternance entre apports théoriques et travaux en sous-groupes à partir de documents

Prix :

- 490 €

Durée, date et lieu :

- Durée: Le programme de formation se déroule sur 1.5 jour. (10h30)
- Date : A définir
- Lieu : Il vous sera communiqué 15 jours avant selon le secteur géographique des pharmacies participantes. Ce programme peut se faire en visioconférence selon les conditions sanitaires. - Le lieu choisi est en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Suivi et évaluation :

- Emargements
- Mise en situation

Modalités de délai d'accès :

Suite à la demande de formation, le délai d'accès à la formation est de 1 semaine